

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémie SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

**Objet : Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes –
Amendes de police**

L'état rétrocède aux Départements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Cette enveloppe est répartie par le Département entre les communes et groupements de moins de 10 000 habitants exerçant les compétences en matière de voirie communale, de transports en commun et de parcs de stationnement, selon les dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Au sein de la commune, un groupe de travail sur la sécurisation des hameaux, des villages et des stations a été mis en place. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des solutions pérennes aux problèmes de sécurité routière.

Les travaux envisagés comprendront des aménagements visant à la sécurisation des véhicules aux abords des espaces piétons et de voiries communales présentant une dangerosité importante, ainsi que la mise en œuvre d'aménagements de sécurité des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes.

Il est envisagé :

- D'installer des barrières de sécurité et de protection,
- D'améliorer la signalisation,
- De renforcer le marquage au sol.

Le montant estimatif des travaux est de 100 000 € HT.

Plan de financement :

- Département des Hautes-Alpes : 50%, soit 50 000 €,
- Autofinancement : 50%, soit 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des amendes de police d'un montant de 50 000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 28_03_2024
Publié le : 28_03_2024
Affiché le : 28_03_2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL

